

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Présents : 8 Christian EXCOFFON, Maire.
Excusés : 2
Absents : 1 Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN,
Votants : 10 Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS, Laëtitia
SOCQUET-JUGLARD

Date de la convocation :
05/03/2024 Excusés : Jacky MARIN-LAMELLET pouvoir donné à Christian EXCOFFON, Jean-Loup
MARTIN pouvoir donné à Thierry TEYPAZ

Absent : Jérémie MONGELLAZ

A été élu secrétaire de séance : Laëtitia SOCQUET-JUGLARD

Délibération n° 2024-D12 – Convention de prestation de services pour les missions d'hydrocurage des équipements communaux avec la Communauté d'Agglomération Arlysère

Les compétences Eau et Assainissement sont exercées par la Communauté d'Agglomération Arlysère depuis le 1^{er} janvier 2018.

La communauté d'Agglomération Arlysère propose de faire bénéficier les communes du territoire de ses moyens humains et matériels pour des prestations d'hydrocurage des équipements communaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention à intervenir entre la commune et la Communauté d'Agglomération Arlysère pour pouvoir bénéficier de ces prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix pour) :

- **Approuve** la convention de prestation de services pour les missions d'hydrocurage des équipements communaux avec la Communauté d'Agglomération Arlysère
- **Autorise** le maire à signer la convention de prestations de services à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Arlysère ainsi que tous actes afférents à ce dossier.

*Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.*

Le Maire,
Christian EXCOFFON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20240313-2024-D12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2024